



Calendrier des jours fériés légaux et bancaires en 2009

Jeudi	1 ^{er}	janvier	Nouvel An	(L)
Vendredi	10	avril	Vendredi Saint	(B)
Lundi	13	avril	Lundi de Pâques	(L)
Vendredi	1 ^{er}	mai	Fête du Travail	(L)
Jeudi	21	mai	Ascension	(L)
Lundi	1 ^{er}	juin	Lundi de Pentecôte	(L)
Mardi	23	juin	Fête Nationale	(L)
Samedi (*)	15	août	Assomption	(L)
Dimanche (*)	1 ^{er}	novembre	Toussaint	(L)
Jeudi	24	décembre	Veille de Noël (après-midi)	(B)
Vendredi	25	décembre	Noël	(L)
Samedi (*)	26	décembre	St. Etienne	(L)

L = jour férié légal

B = jour férié bancaire

(*) L'assomption (15 août), la Toussaint (1^{er} novembre) et la St. Etienne (26 décembre) tombent sur un samedi ou un dimanche. A ce propos, le cadre légal prévoit que l'employeur accorde un jour de congé compensatoire endéans les 3 mois qui suivent le jour férié (Art.L. 232-3 et Art.L. 232-6(2) du Code du Travail).